

Table des matières

Préface.....	5
Avant propos.....	7
Liste des abréviations.....	9
Plan de l'ouvrage.....	11
INTRODUCTION	
Le développement économique du secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg	13
1. L'essor remarquable de ces dernières décennies.....	14
2. L'intérêt concurrentiel du contrat d'assurance-vie luxembourgeois.....	14
3. Quelques chiffres clés.....	15
PARTIE I	
Les sources du droit	19
CHAPITRE 1	
Les sources du droit du contrat d'assurance	21
Section 1 – Les sources internes du droit	
du contrat d'assurance-vie.....	22
§ 1. <i>Le Code civil</i>	22
§ 2. <i>Les lois spéciales</i>	23
A. La loi du 20 mars 1853 sur les assurances.....	23
B. Les lois du 16 mai 1891 sur le secteur des assurances et sur le contrat d'assurance.....	24

C. La loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance.....	25
D. Les modifications postérieures à la loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance	27
§ 3. <i>Le Code de la consommation</i>	28
§ 4. <i>La doctrine administrative et le pouvoir réglementaire du Commissariat aux Assurances</i>	29
Section 2 – Les sources communautaires du droit du contrat d'assurance	30
§ 1. <i>Absence d'harmonisation générale du droit du contrat d'assurance</i>	30
§ 2. <i>Interventions spécifiques sur le droit du contrat d'assurance</i>	31

CHAPITRE 2

Le cadre d'intervention des entreprises d'assurance au sein de l'Union européenne.....	35
---	-----------

Section 1 – Présentation du Marché intérieur des assurances au sein de l'Union européenne.....	36
§ 1. <i>Les acteurs du Marché intérieur</i>	36
§ 2. <i>Le TFUE</i>	37
§ 3. <i>Les directives vie</i>	38
§ 4. <i>La directive 2009/138/CE dite solvabilité 2</i>	39
A. Le contenu	39
B. La loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances transposant la directive 2009/138/CE dite solvabilité 2.....	40

Section 2 – Les régimes d'établissement et de libre prestation de services dans le secteur des assurances.....	42
§ 1. <i>Le régime d'établissement</i>	42
A. Le régime d'établissement	42
B. Notification de l'établissement.....	42
C. Procédure de communication des informations.....	43
D. La notion extensive d'établissement	44
§ 2. <i>Le régime de libre prestation de services</i>	44
A. Notification préalable de l'entreprise d'assurance à l'État membre d'origine.....	45
B. Notification par l'État membre d'origine.....	45
C. Modifications de la nature des risques ou des engagements.....	46

§ 3. <i>La délicate frontière entre établissement et libre prestation de services</i>	46
§ 4. <i>Les zones grises</i>	48
Section 3 – Les limites posées par l'intérêt général	49
Section 4 – Le nouvel environnement de l'activité de l'assurance	51
§ 1. <i>Règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement et du Conseil du 26 novembre 2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance</i>	52
A. Le champ d'application	52
B. DICI	53
a) Exigence d'un DICI	53
b) Le contenu du DICI	54
C. Sanctions et mesures administratives	54
§ 2. <i>Les apports du règlement délégué (UE) n° 2017/653</i>	55
Section 5 – Distribution de l'assurance	58
§ 1. <i>Introduction et généralités</i>	58
§ 2. <i>Les principes de base de la distribution</i>	59
§ 3. <i>Définition de la distribution</i>	59
§ 4. <i>Une information précontractuelle renforcée</i>	60
§ 5. <i>Une gouvernance des produits d'assurance</i>	60
§ 6. <i>Une vente saine</i>	61
§ 7. <i>Identification et gestion des conflits d'intérêts</i>	61
§ 8. <i>Formation continue</i>	62
Section 6 – La réforme française du droit des obligations et le contrat d'assurance	62
§ 1. <i>L'étendue de la réforme</i>	63
§ 2. <i>Les impacts sur le contrat d'assurance</i>	63
A. Règles générales et règles particulières	63
B. Le contrat d'assurance est supprimé du Code civil.....	64
C. La phase précontractuelle.....	64
D. La suppression de la cause	65
E. Le régime consolidé de la stipulation pour autrui	66

CHAPITRE 3

Le contrôle des activités d'assurance.....	69
Section 1 – Un contrôle renforcé.....	70
Section 2 – Le Commissariat aux Assurances.....	71
§ 1. Le CAA.....	71
§ 2. Attributions du CAA.....	71
§ 3. Pouvoirs du CAA.....	72
§ 4. Agrément.....	73
§ 5. Pouvoirs de sanction.....	74
§ 6. Le comité consultatif de la réglementation.....	75
§ 7. Pouvoir réglementaire du CAA.....	75
Section 3 – Autorité européenne de surveillance du secteur des assurances.....	76

CHAPITRE 4

Les conflits de loi applicable aux opérations d'assurance.....	77
Section 1 – La loi applicable aux contrats d'assurance-vie....	78
§ 1. <i>La loi applicable aux contrats d'assurance souscrits avant le 17 décembre 2009 : la Convention de Rome du 19 juin 1980.....</i>	78
A. Loi applicable aux contrats intracommunautaires souscrits avant le 17 décembre 2009.....	79
B. Loi applicable aux contrats extracommunautaires souscrits avant le 17 décembre 2009.....	80
§ 2. <i>La loi applicable pour les contrats d'assurance souscrits à compter du 17 décembre 2009 : Le règlement (CE) n° 593/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 sur la loi applicable aux obligations contractuelles (Rome I).....</i>	81
A. Loi applicable aux contrats intracommunautaires souscrits après le 17 décembre 2009.....	82
B. Loi applicable aux contrats extracommunautaires souscrits après le 17 décembre 2009.....	83
Section 2 – Le champ d'application du règlement (CE) n° 593/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 sur la loi applicable aux obligations contractuelles (Rome I).....	84
§ 1. <i>L'étendue du champ d'application.....</i>	84
§ 2. <i>Les limites.....</i>	84

Section 3 – Les changements de situation en raison de la portabilité du contrat d'assurance : le cas de modification de la loi applicable.....	86
---	----

PARTIE II

Les différents types de contrat d'assurance.....	89
--	----

CHAPITRE 1

L'assurance-vie : assurances de personnes, assurance à caractère forfaitaire.....	91
---	----

Section 1 – Assurance-vie, assurance de personnes.....	92
--	----

Section 2 – Assurance-vie, assurance forfaitaire.....	92
---	----

Section 3 – Les différentes catégories regroupant l'assurance-vie.....	93
--	----

§ 1. L'assurance en cas de décès.....	93
---------------------------------------	----

A. L'assurance temporaire décès.....	93
--------------------------------------	----

B. L'assurance-vie entière.....	93
---------------------------------	----

C. Les aménagements contractuels : l'assurance de survie et le cas de la garantie sur « deux têtes »....	94
--	----

a) Le caractère aléatoire du paiement.....	94
--	----

b) Le cas de la garantie décès sur « deux têtes ».....	94
--	----

§ 2. L'assurance en cas de vie.....	94
-------------------------------------	----

A. L'assurance de capital différé.....	95
--	----

B. L'assurance de rente différée.....	95
---------------------------------------	----

C. L'assurance de rente immédiate.....	95
--	----

D. Le mécanisme de la contre-assurance décès.....	95
---	----

§ 3. L'assurance mixte.....	95
-----------------------------	----

A. L'assurance mixte pure.....	96
--------------------------------	----

B. L'assurance combinée.....	96
------------------------------	----

C. L'assurance terme fixe.....	96
--------------------------------	----

D. L'assurance « vie universelle ».....	97
---	----

CHAPITRE 2

La définition du contrat d'assurance.....	99
---	----

Section 1 – La définition du contrat d'assurance-vie.....	100
---	-----

§ 1. Le régime légal.....	100
---------------------------	-----

§ 2. Le mécanisme juridique de la stipulation pour autrui.....	100
--	-----

§ 3. Le contrat d'assurance est un contrat aléatoire.....	101
---	-----

§ 4. <i>Les parties et intervenants à l'opération d'assurance...</i>	101
A. Le souscripteur	102
a) La souscription individuelle	102
b) La souscription conjointe	102
c) Le cas du mineur	102
B. L'assuré	103
C. Le bénéficiaire	103
a) La notion de bénéficiaire	103
b) Les modalités de la désignation d'un bénéficiaire	104
c) La désignation du conjoint et des enfants	104
d) les clauses types	105
e) L'acceptation du bénéfice	107
f) Le démembrement de la clause bénéficiaire	107
g) Les droits des créanciers	108
§ 5. <i>La conclusion du contrat</i>	108
A. La proposition d'assurance	108
B. Le contrat d'assurance formalisé	110
§ 6. <i>L'avenant</i>	111
Section 2 – Le contrat de capitalisation	112
§ 1. <i>La définition légale</i>	112
§ 2. <i>La notion juridique</i>	112
§ 3. <i>Le régime juridique</i>	113
§ 4. <i>La forme du contrat de capitalisation</i>	114
Section 3 – L'obligation de communication au Commissariat aux Assurances	114
 CHAPITRE 3	
La prime versée au contrat d'assurance-vie	119
Section 1 – La prime	120
§ 1. <i>Le contrat à prime unique</i>	120
§ 2. <i>Le contrat à prime fixe</i>	120
A. Le mécanisme juridique	120
B. Les contraintes réglementaires	120
C. Le défaut de paiement des primes	121
§ 3. <i>Le contrat à primes variables</i>	121
§ 4. <i>Le caractère saisissable des primes et des prestations d'assurance</i>	122

Section 2 – La contrepartie financière des primes investies par le preneur.....	124
§ 1. <i>Les contrats à taux garanti</i>	124
§ 2. <i>Les contrats en unités de compte</i>	124
A. Le mécanisme de fonctionnement.....	124
B. Absence de garantie de l'assureur.....	125
C. Les aménagements du risque pris par le souscripteur...	125
Section 3 – Le privilège du preneur d'assurance.....	125

CHAPITRE 4

Les dispositions de protection du souscripteur-consommateur.....	131
Section 1 – Les mesures de protection générale.....	132
§ 1. <i>Les pratiques commerciales agressives</i>	132
§ 2. <i>La vente liée</i>	132
§ 3. <i>Une protection sous le contrôle du CAA</i>	133
Section 2 – Les droits du consommateur.....	133
§ 1. <i>Phase pré-contractuelle</i>	133
A. Les informations substantielles pré-contractuelles fournies par l'intermédiaire d'assurance.....	133
B. Informations supplémentaires pour l'assurance sur la vie.....	135
C. Obligation de conseil.....	136
D. Adéquation du produit d'assurance au client.....	136
E. Modalités d'information.....	138
F. Vente à distance.....	138
§ 2. <i>Phase contractuelle</i>	138
A. Informations pendant la durée du contrat.....	138
B. Informations spécifiques pour le contrat d'assurance sur la vie.....	139
§ 3. <i>Dispositif renforcé pour les contrats d'assurance à distance</i>	140
A. Définition du contrat d'assurance à distance.....	140
B. Définition de la technique de communication à distance.....	140
C. Informations supplémentaires.....	140
D. Communication par téléphonie vocale.....	141
E. Dispense de fournir des informations.....	141

F. Le contrat d'assurance souscrit par voie électronique...	142
a) Définition.....	142
b) Informations à fournir.....	142
c) Modalités de souscription des contrats d'assurance à distance conclus exclusivement par échange de courrier électronique ou communication équivalente.....	143

CHAPITRE 5

Le secret des assurances	145
Section 1 – Le principe légal du secret des assurances	146
Section 2 – Les contours du secret des assurances	147
§ 1. <i>Les causes de levée du secret professionnel des assurances</i>	147
A. Par l'effet de la loi	147
B. Par l'effet de la bonne foi	148
C. Par l'effet de l'intérêt légitime du professionnel concerné	148
§ 2. <i>Le secret des assurances inopposable à certains acteurs</i>	149
§ 3. <i>Le secret des assurances et l'ayant-droit</i>	151
Section 3 – Les informations couvertes par le secret	153
§ 1. <i>Une définition des informations confidentielles</i>	153
§ 2. <i>Le contour des informations couvertes par le secret</i>	153
Section 4 – La nature juridique du secret des assurances	154
§ 1. <i>Le débat sur l'ordre public</i>	154
§ 2. <i>Le secret participe de l'intérêt général</i>	157
Section 5 – Les limites du secret professionnel face aux administrations fiscales	157
§ 1. <i>L'opposabilité de principe du secret</i>	157
§ 2. <i>L'inopposabilité du secret et l'administration fiscale</i>	158
§ 3. <i>L'inopposabilité du secret des assurances dans le contexte international</i>	159
A. FATCA	160
B. L'échange automatique entre administrations fiscales.	161
a) La Norme.....	161
b) La directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal, dite DAC 2.....	162
1. Les entités	162
2. Les contrats	163

3. Les titulaires.....	165
4. Les informations.....	166
CHAPITRE 6	
Les aspects fiscaux du contrat d'assurance-vie.....	167
Section 1 – Fiscalité des primes versées	168
§ 1. <i>Accessibilité du régime</i>	168
§ 2. <i>Article 111 de la L.I.R.</i>	168
§ 3. <i>Article 111bis de la L.I.R.– régime de prévoyance vieillesse</i>	171
A. Régime fiscal de 2002.....	171
B. Réforme fiscale applicable au 1 ^{er} janvier 2017	172
§ 4. <i>Article 110, alinéa 3 de la L.I.R.– Régime complémentaire de pension</i>	172
Section 2 – Le contrat d'assurance et l'imposition des revenus	173
Section 3 – Assurance-vie et régime des mutations.....	174
PARTIE III	
Les fonds d'investissement relevant du secteur des assurances	179
CHAPITRE 1	
Les sources légales et administratives.....	181
Section 1 – La base légale et réglementaire	182
§ 1. <i>Pour les contrats conclus antérieurement à la loi du 7 décembre 2015</i>	182
A. Le régime légal instauré par la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.....	182
B. Les lettres circulaires successives du Commissariat aux Assurances.....	185
a) Application de la loi dans le temps.....	185
b) Lettre circulaire du CAA 95/3 du 25 février 1995	185
c) Lettre circulaire 01/8 du CAA du 21 novembre 2001....	186
d) Lettre circulaire 08/1 du CAA du 2 janvier 2008	187
e) Lettre circulaire 15/3 du CAA du 24 mars 2015.....	189
§ 2. <i>Pour les contrats conclus postérieurement à la loi du 7 décembre 2015</i>	190
A. Le régime légal de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.....	190

B. Les règlements pris en application de la loi sur le secteur des assurances.....	191
a) Le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes.....	191
b) Le règlement CAA n° 15/03 du 7 décembre 2015 relatif aux entreprises d'assurance et de réassurance, tel que modifié.....	192
c) Les limites réglementaires.....	194
Section 2 – La diversité luxembourgeoise des fonds d'investissement d'assurance	194

CHAPITRE 2

Les fonds d'investissement externes.....	197
Section 1 – La notion de fonds d'investissement externes au sens du secteur des assurances	198
§ 1. <i>La définition doctrinale</i>	198
§ 2. <i>Un outil d'investissement performant</i>	200
Section 2 – Les différentes catégories de fonds externes.....	201
§ 1. <i>Les fonds « de type ouvert » et les fonds « de type fermé »</i>	201
§ 2. <i>Les spécificités des investissements dans les fonds alternatifs simples ou fonds de fonds alternatifs ou immobiliers du secteur des assurances</i>	<i>202</i>
A. Les fonds alternatifs simples.....	202
a) La notion de fonds alternatifs simples.....	202
b) Qualification professionnelle de l'assureur en cas de lien à des fonds alternatifs.....	204
c) Autorisation spéciale du preneur d'assurance	204
d) Information du preneur d'assurance.....	204
B. Le fonds de fonds alternatif	205
a) Le fonds de fonds alternatif simple ou « normal »....	205
b) Le fonds alternatif simple à garanties renforcées	205
c) Autorisation spéciale et information du preneur d'assurance	206
C. Les fonds immobiliers du secteur des assurances.....	206
a) La notion de fonds immobiliers.....	206
b) Autorisation spéciale et information du preneur d'assurance	206

Section 3 – Les limites d’investissement	207
§ 1. <i>Le régime applicable aux fonds externes</i>	207
§ 2. <i>Variation des limites d’investissement</i>	209

CHAPITRE 3

Les fonds d’investissement internes	211
Section 1 – La notion de fonds interne	212
Section 2 – Les différentes catégories de fonds interne	212
§ 1. <i>Les fonds internes collectifs</i>	212
A. Règles communes.....	213
a) Notification du dossier technique	213
b) Information du preneur.....	214
c) La tenue d’une comptabilité	214
B. Fonds avec une garantie de rendement.....	215
C. Fonds sans garantie de rendement.....	216
a) Diversité des fonds internes	216
b) Actifs admissibles.....	217
D. Fonds internes collectifs adossés à un indice.....	221
a) Critères de l’indice.....	221
b) Nature de l’indice.....	222
c) Position de EIOPA	222
d) Choix des actifs.....	222
E. Modification et clôture d’un fonds interne	223
§ 2. <i>Fonds internes dédiés</i>	225
A. La nature des fonds dédiés	225
B. Eligibilité au fonds dédié	226
C. Actifs admissibles.....	227
D. La liquidité des actifs.....	227
E. Notification d’un dossier technique	228
F. Information du preneur d’assurance.....	228
G. Paiement de la prime	229
H. La notion de titres	230
I. Position de la Cour de cassation française sur le fonds dédié luxembourgeois et le paiement de la prime en titre.....	230
J. Fonds internes dédiés : outil de structuration patrimoniale.....	231
K. Fonds interne dédié familial	232
L. Gestion des actifs.....	232

§ 3. <i>Fonds d'assurance spécialisé</i>	233
A. La nature d'un fonds d'assurance spécialisé.....	233
B. Analyse des besoins du client.....	233
C. Règles relatives aux fonds internes sans garantie de rendement.....	236
D. Utilisation de produits structurés et de produits dérivés.....	236
E. Admissibilité d'un FAS.....	236
F. Actifs éligibles à un FAS.....	237
G. Informations obligatoires.....	238
H. Choix des actifs.....	239
I. Choix direct.....	239
J. FAS « Buy and hold ».....	239
K. Le FAS « Advisory ».....	240
L. Arbitrage.....	241

CHAPITRE 4

La gestion financière du contrat d'assurance.....	243
Section 1 – L'arbitrage.....	244
§ 1. <i>Notions voisines</i>	244
§ 2. <i>Définition</i>	245
§ 3. <i>Nature juridique et mécanisme</i>	245
§ 4. <i>Plusieurs types d'arbitrage du marché</i>	246
A. Arbitrage à cours connu.....	246
B. Arbitrage automatique.....	247
§ 5. <i>Impossibilité de l'assureur de modifier unilatéralement la liste des supports éligibles</i>	248
§ 6. <i>Le mandat d'arbitrage</i>	248
§ 7. <i>Une position récente des autorités françaises sur l'arbitrage</i>	249
Section 2 – La gestion du contrat d'assurance-vie.....	250
§ 1. <i>L'assureur est gestionnaire</i>	250
§ 2. <i>Gestion libre</i>	251
§ 3. <i>Gestion assistée</i>	252
A. Gestion profilée.....	252
B. Gestion sous mandat.....	253
Section 3 – Le dépôt des actifs.....	254
§ 1. <i>Les contraintes de la localisation des actifs représentatifs des provisions techniques</i>	254
§ 2. <i>La convention de dépôt</i>	256

PARTIE IV**Les mises en garantie des contrats d'assurance** 259**CHAPITRE 1****Introduction à la mise en garantie des contrats d'assurance**..... 261**Section 1 – La terminologie est fondamentale**..... 262**Section 2 – Historique de la mise en garantie en droit luxembourgeois** 262**Section 3 – Mises en garantie**..... 264**Section 4 – Le droit de créance du souscripteur sur l'assureur**..... 266**Section 5 – Le droit à la créance aléatoire du bénéficiaire** 266**CHAPITRE 2****Le gage d'une police d'assurance**..... 269**Section 1 – Le régime général du gage**..... 270§ 1. *La définition du Code civil*..... 270§ 2. *Le mécanisme juridique du gage* 270§ 3. *Le droit de rétention, le droit de préférence*..... 271§ 4. *La réalisation du gage*..... 271§ 5. *La restitution de la chose*..... 271**Section 2 – L'évolution du droit du gage de la police d'assurance-vie**..... 271§ 1. *La doctrine classique française*..... 272§ 2. *L'évolution jurisprudentielle du gage de la police d'assurance-vie*..... 273

A. Les décisions du 13 juin 1984 du tribunal d'arrondissement de Luxembourg..... 273

B. L'arrêt de la Cour d'appel du 13 novembre 1985..... 276

Section 3 – La consécration du principe de la mise en gage par la loi du 27 juillet 1997..... 280§ 1. *Le principe du droit de mise en gage* 281§ 2. *Le mécanisme du gage*..... 281§ 3. *Inapplicabilité de la loi du 5 août 2005 relative aux contrats de garantie financière au contrat d'assurance-vie* 282

§ 4. <i>La constitution du gage</i>	285
A. Le titulaire du droit de la mise en gage.....	285
a) Le souscripteur.....	285
b) Assuré et souscripteur sont deux personnes distinctes.....	287
c) La capacité du constituant.....	287
B. Les formalités de constitution du gage.....	287
a) Le régime légal de la formalité de la mise en gage.....	287
b) L'avenant.....	288
c) Non respect du formalisme.....	288
C. L'exécution du gage.....	290
a) Adéquation entre les durées des contrats par des aménagements contractuels.....	290
b) La question de l'attribution du gage.....	293
c) Le cas de faillite du preneur.....	294
d) Proposition de contrat de gage intitulé « Avenant de mise en gage ».....	295

CHAPITRE 3

La cession des droits du contrat à l'initiative du preneur.....	301
Section 1 – Une ancienne distinction du droit belge.....	302
§ 1. <i>L'ancien régime légal</i>	302
§ 2. <i>La loi du 25 juin 1992</i>	303
Section 2 – Les dispositions de la loi luxembourgeoise.....	304
§ 1. <i>Le mécanisme de la cession</i>	304
§ 2. <i>Les régimes de cession</i>	305
A. Modalités de la cession.....	305
a) Le transfert en pleine propriété du contrat d'assurance-vie.....	306
1. Notion de transfert en pleine propriété du contrat d'assurance-vie.....	306
2. Le mécanisme juridique.....	306
3. Les effets de la cession.....	307
4. Le sort du cocontractant initial.....	310
5. Application à l'assurance-vie.....	311
b) La cession de tout ou partie des droits résultant du contrat.....	312
1. La cession totale.....	313
2. La cession partielle.....	313
Section 3 – Formalisme.....	314

Section 4 – Le nouveau régime de la cession de contrat de droit français.....	314
§ 1. <i>Issu de la pratique.....</i>	314
§ 2. <i>La définition et le régime de la cession de contrat.....</i>	315
§ 3. <i>La cession d'un contrat d'assurance.....</i>	316

CHAPITRE 4

La désignation de l'établissement prêteur comme bénéficiaire de l'assurance.....	317
Section 1 – Une pratique ancienne consacrée par la loi.....	318
Section 2 – Les principes de la désignation du bénéficiaire....	319
§ 1. <i>Titulaire du droit.....</i>	319
§ 2. <i>Capacité du souscripteur et caractère gratuit ou onéreux de la désignation.....</i>	320
§ 3. <i>Les modes de désignation du bénéficiaire.....</i>	320
§ 4. <i>La preuve du droit du bénéficiaire.....</i>	321
§ 5. <i>Les bénéficiaires désignés.....</i>	321
§ 6. <i>Le terme du contrat d'assurance-vie.....</i>	322
Section 3 – L'acceptation du bénéfice.....	322
§ 1. <i>Les modalités de l'acceptation du bénéfice.....</i>	323
§ 2. <i>Les effets de l'acceptation.....</i>	323
Section 4 – Propositions de clause bénéficiaire.....	324

CHAPITRE 5

La délégation.....	325
Section 1 – La notion juridique de la délégation.....	326
§ 1. <i>La définition de l'opération.....</i>	326
§ 2. <i>Le mécanisme de la délégation.....</i>	327
§ 3. <i>L'objet d'une délégation.....</i>	328
§ 4. <i>La délégation parfaite ou imparfaite.....</i>	329
A. <i>La délégation parfaite.....</i>	329
a) <i>La notion.....</i>	329
b) <i>Schéma d'une délégation parfaite.....</i>	330
B. <i>La délégation imparfaite.....</i>	330
a) <i>Notion.....</i>	330
b) <i>Schéma d'une délégation imparfaite.....</i>	331
§ 5. <i>La notion de délégation-sûreté.....</i>	331
§ 6. <i>La délégation avec paiement.....</i>	332
Section 2 – La délégation et le contrat d'assurance.....	333

Section 3 – Le régime juridique de la délégation	334
§ 1. <i>Les conditions de forme</i>	334
A. Les formalités.....	334
B. Le défaut d'accomplissement des formalités.....	335
§ 2. <i>Les conditions de fond</i>	336
A. Le consentement des parties à la délégation.....	336
B. Le consentement de l'assuré.....	337
§ 3. <i>Les effets de la délégation</i>	337
A. Sur la nature autonome de la délégation.....	337
B. Sur l'inopposabilité des exceptions.....	339
C. Sur l'opposabilité aux tiers, notamment les créanciers et ayants-cause des trois intervenants à l'opération.....	342
D. Sur l'extinction des obligations.....	343
E. Sur le droit de rachat.....	343
F. Sur la désignation bénéficiaire.....	344
Section 4 – Concours de délégations, délégation et cession	344
Section 5 – Les modalités d'exécution de la délégation	346
§ 1. <i>La division de la doctrine sur la hiérarchie des engagements des deux débiteurs</i>	347
§ 2. <i>Le contenu du contrat de délégation</i>	348
§ 3. <i>Les aménagements du contrat tenant aux effets de la délégation</i>	349
§ 4. <i>Proposition de contrat de délégation</i>	350
Section 6 – La nouvelle notion de délégation en droit français	355
§ 1. <i>Les nouvelles dispositions du Code civil français</i>	356
§ 2. <i>Définition et régime juridique de la délégation</i>	357
A. Une définition précise de la délégation.....	358
a) La définition nouvelle de la délégation.....	358
b) Délégation-novation et indication de paiement.....	358
B. Un régime juridique consolidé.....	360
a) Délégation parfaite et imparfaite.....	360
b) Les conditions de forme.....	361
c) Les conditions de fond.....	361
1. Le triple consentement des parties à la délégation ..	361
2. L'existence d'une obligation primitive.....	362
§ 3. <i>Opposabilité de la délégation</i>	362
§ 4. <i>Opposabilité des exceptions</i>	363

CHAPITRE 6

Le rachat	365
Section 1 – Le droit de rachat	366
§ 1. <i>La notion</i>	366
§ 2. <i>Le mécanisme du rachat</i>	366
§ 3. <i>Les effets du rachat</i>	367
Section 2 – La transmissibilité du droit de rachat	368
§ 1. <i>Les termes de la loi du 27 juillet 1997</i>	368
A. L'absence de précision dans la loi.....	368
B. Les travaux parlementaires.....	369
§ 2. <i>La solution de droit français</i>	370
A. Les thèses en présence	371
a) La thèse négative	371
b) Thèse positive.....	372
B. Les solutions jurisprudentielles.....	372
a) Droit de rachat, une cessibilité expresse.....	372
b) Les solutions retenues par la jurisprudence française..	373
1. La décision du tribunal de commerce de Paris	
du 20 mars 2000.....	373
2. L'arrêt de la Cour de cassation du 4 décembre 2001..	375
§ 3. <i>La position du droit belge sur la cessibilité du droit</i>	
<i>de rachat</i>	378
A. Le régime légal.....	378
B. La position de la doctrine belge.....	379

CHAPITRE 7

L'avance	381
Section 1 – La notion juridique de l'avance	382
§ 1. <i>Définition</i>	382
§ 2. <i>Nature personnelle de l'avance</i>	382
Section 2 – Le débat doctrinal sur	
la nature juridique de l'avance	382
Section 3 – Le régime juridique de l'avance	384
§ 1. <i>L'exercice de l'avance</i>	384
§ 2. <i>Les contraintes du Commissariat aux Assurances</i>	384
Section 4 – La cession de l'avance	387
§ 1. <i>La cessibilité</i>	387
§ 2. <i>La cession de la faculté d'exercer l'avance</i>	387
Section 5 – Les aménagements contractuels	387

PARTIE V

Les avantages comparés des mises en garantie sur une police d'assurance et les obstacles à éviter..... 389

CHAPITRE 1

Comparaison des modes de garantie..... 391

Section 1 – Entre le gage et la cession..... 392

§ 1. *Un formalisme identique*..... 392

§ 2. *L'exception légale au formalisme de l'avenant*..... 392

§ 3. *Remarques générales de comparaison*..... 393

Section 2 – Entre le gage et la délégation..... 394

§ 1. *Au regard du formalisme*..... 394

§ 2. *En fonction de sa position dans le rapport juridique entre les parties*..... 395

A. Du côté de l'emprunteur..... 395

B. Du côté de l'établissement prêteur..... 395

C. Du côté de l'assureur..... 396

Section 3 – La délégation et la cession..... 397

§ 1. *Les différences au regard des formalités*..... 397

§ 2. *Les différences quant aux effets*..... 397

Section 4 – Les atouts de la délégation..... 398

§ 1. *L'inopposabilité des exceptions*..... 398

§ 2. *L'opposabilité aux tiers*..... 398

§ 3. *Le cas de concours de délégations*..... 398

§ 4. *Le choix de la loi applicable*..... 398

A. Le mécanisme de la loi applicable..... 399

B. Les conditions d'existence et de validité du consentement..... 399

a) Consentement et validité au fond..... 399

b) Validité formelle..... 399

Section 5 – Les avantages de la désignation du créancier comme bénéficiaire des prestations d'assurance..... 400

CHAPITRE 2

Certains obstacles de la pratique..... 401

Section 1 – Le cas de nullité du contrat principal..... 402

§ 1. *La problématique*..... 402

§ 2. *Le cas du contrat principal annulé*..... 402

§ 3. <i>Le cas du contrat annulable</i>	403
§ 4. <i>Particularité de la délégation</i>	403
Section 2 – Le droit de renonciation du souscripteur	405
Section 3 – Le concours entre les garanties	413
§ 1. <i>Les cas de concours</i>	413
§ 2. <i>Les solutions du concours</i>	413
A. En fonction de l'étendue de l'assiette.....	413
B. En fonction de la qualité de la créance.....	414
C. Le principe d'antériorité.....	414
Section 4 – Les risques liés à la prime	414
§ 1. <i>Le contrat à prime unique</i>	414
§ 2. <i>Le contrat à prime fixe</i>	415
§ 3. <i>Le contrat à primes variables</i>	415
Section 5 – Loi applicable à une mise en garantie constituée sur une police d'assurance-vie	416
§ 1. <i>La cession de tout ou partie des droits issus du contrat d'assurance-vie</i>	416
§ 2. <i>La cession de contrat</i>	417
§ 3. <i>La délégation</i>	418
§ 4. <i>Le nantissement</i>	419
A. La loi du titre.....	419
B. La loi réelle.....	420
C. Formalisme.....	420
D. La position de la Cour de cassation française sur un gage de droit luxembourgeois.....	421
Section 6 – Compétence juridictionnelle	423
§ 1. <i>Règles de compétence juridictionnelle en matière d'assurance au sein de l'Union européenne</i>	424
§ 2. <i>Règle de compétence juridictionnelle relative au titre de la garantie</i>	427
§ 3. <i>Règles de compétence juridictionnelle relatives à l'exercice de la mise en garantie vis-à-vis de l'assureur</i>	429

CHAPITRE 3

Recommandations pratiques sur les mises en garantie	431
Section 1 – La couverture du risque assuré	432

Section 2 – Les durées du contrat d'assurance et du contrat de crédit.....	432
Section 3 – Le droit de rétractation du souscripteur.....	433
Section 4 – La prestation assurée : le capital ou la rente.....	433
Section 5 – La nature du contrat d'assurance et la valeur de rachat	434
Section 6 – Le versement des primes : unique, périodique ou libre.....	434
Section 7 – Les spécificités de la couverture du risque assuré.....	434
Section 8 – L'hypothèse de la survenance d'un risque exclu	435
Annexes.....	437
Références bibliographiques.....	455
Index alphabétique	459
Table des matières.....	465